



Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le lundi 14 décembre 2020  
de 17h à 18h30  
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les inscriptions / réinscriptions et étude des dernières demandes
- 2/ Etude d'une demande de transfert (changement de direction de thèse et d'université)
- 3/ Remise des diplômes et des prix de thèse
- 4/ Point sur l'évaluationn HCERES de l'ED et projets pour l'année 2021
- 5/ Questions diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 14 décembre 2020**

Etaient présents en visioconférence : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame MAGARO Patrizia, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés : BARGEL Lucie, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

La réunion commence à 17h30.

### **1/ Etude d'une demande de transfert (changement de direction et d'Université)**

Un dossier de transfert pose problème. Il s'avère que la thématique de recherche proposée par le candidat n'entre pas dans les axes développés par l'unité de recherche de destination, à savoir le GREDEG. Pour autant, le futur directeur de thèse à Nice a déjà validé la demande sur ADUM. Compte tenu de ce dernier élément, il apparaît, par conséquent, très délicat de refuser ce type de demande, d'autant plus que le calendrier est déjà bien avancé. Par ailleurs, le candidat ne semble pas en mesure de bénéficier d'alternative car son directeur de thèse initial (basé à Lyon) ne peut plus encadrer ses travaux pour des raisons autant personnelles que professionnelles.

Confronté à ce cas de figure, qui reste fort heureusement limité, la direction propose aux membres du Conseil d'adopter une procédure au lieu de statuer de manière ad hoc. Ainsi, M. BRUNO propose de rédiger un texte en ce sens durant les congés hivernaux. Celui-ci sera soumis au vote dès la rentrée 2021. Si le texte est adopté, il sera publié sur le site web de l'école doctorale, à titre d'information. MME MILLET-DEVALLE profite de ce point pour soulever la question du nombre de codirection possible, élément qui doit être précisé par l'école doctorale. Cet aspect ne figurant pas au sein du règlement intérieur, il sera également soumis au vote dans les semaines à venir.

### **2/ Point sur les inscriptions / réinscriptions et étude des dernières demandes**

Trois dossiers de 1<sup>ère</sup> année sont soumis à l'appréciation des membres du Conseil. Deux d'entre eux sont rejetés car ils ne remplissent pas les critères de l'école doctorale. Le dernier est quant à lui validé, d'autant plus qu'il bénéficie d'un financement.

Deux dossiers de dérogation pour une septième année sont ensuite examinés. Le premier reçoit un avis favorable car il s'agit en réalité d'une inscription pour soutenance ; la thèse étant achevée. Le second est également accepté mais sous condition (il est demandé de faire valoir l'ensemble du manuscrit afin d'apprécier la capacité à soutenir dans les mois à venir).

### **3/ Remise des diplômes et des prix de thèse**

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser la traditionnelle remise des diplômes cette année. Pour autant, la direction reste particulièrement attachée à cette manifestation d'ordre symbolique et souhaite maintenir autant que possible le présentiel. C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil d'attendre le printemps 2021. Ainsi, il sera plus aisé de se positionner pour arrêter une date (courant avril –mai).

Quant aux quatre lauréats au prix de thèse, les aspects financiers ont d'ores et déjà été réglés (virement de 700 euros).

#### **4/ Point sur l'évaluation HCERES de l'ED et projets pour l'année 2021**

Une présentation Powerpoint est projetée aux membres du Conseil. Elle fait état du bilan annuel 2020 et de chiffres clés. Sont ainsi abordés le nombre d'inscrits (primo-entrants et réinscriptions), le nombre de doctorants financés, le ratio HDR / doctorants, la durée de thèse ou encore les postes de dépense du budget 2020. Bien que les indicateurs tendent à s'améliorer, un effort reste encore à faire sur la durée de thèse, le nombre de financements ou bien le ratio HDR / doctorants. Ce ratio mérite une vigilance particulière car ce critère pourrait conditionner le nombre d'allocations ministérielles mises à disposition de l'ED dans les années à venir.

#### **5/ Questions diverses**

L'appel à candidatures relatif aux Emplois Jeunes Doctorants 2021-2024 a été diffusé aux diverses unités de recherche en amont de la réunion. Il est rappelé que la date de retour des dossiers auprès de l'école doctorale doit impérativement s'effectuer **avant le 3 février 2021**. Un Conseil se tiendra en ce sens dans la semaine du 8 février 2021.

M. BRUNO informe les membres du Conseil de son élection en tant que directeur de l'EUR-ELMI. De ce fait, il apparaît impossible de mener de front deux fonctions aussi conséquentes. Un appel est donc lancé auprès des unités de recherche afin de faire émerger des candidatures (il est à ce titre rappelé qu'il est impératif que le directeur soit professeur des universités). Cela permettra d'organiser des élections lors du prochain Conseil (février 2021) et d'acter une nouvelle direction de l'école doctorale.

La réunion se termine à 19h.

Bien cordialement,

**Professeur Olivier BRUNO**

*Directeur de l'Ecole Doctorale*

*DESPEG 513*